



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Stages pour les élèves de seconde générale et technologique

Question écrite n° 17319

Texte de la question

Mme Danièle Obono alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les stages pour les élèves de seconde générale et technologique. A la rentrée 2023, le prédécesseur de Mme la ministre, Gabriel Attal, annonçait la mise en place d'un stage en entreprise de deux semaines en fin de seconde. Au-delà de l'intérêt pédagogique de cette initiative tout à fait questionnable - et d'ailleurs largement questionnée par de nombreux professionnels du secteur de l'éducation - de nombreux problèmes organisationnels et opérationnels se posent aujourd'hui. En novembre 2023, Gabriel Attal et Bruno Le Maire ont annoncé l'ouverture d'une plateforme pour mettre en relation les élèves et les entreprises. Or c'est seulement quatre mois plus tard, à moins de trois mois de l'échéance et tandis que de nombreux enseignants et enseignant·es s'inquiètent de constater le peu de conventions signées, que vos services ont enfin ouvert une section d'offres de stages de seconde générale et technologique sur la plateforme « 1 jeune, 1 solution » afin d'accompagner ces élèves dans leurs recherches. Au lendemain de son ouverture, mardi 26 mars 2024, la plateforme proposait 36 offres de stage sur la ville de Paris, qui compte environ 16 000 élèves de secondes générales et technologiques, soit 1 offre de stage pour environ 400 élèves. Ce ratio, que l'on peut décemment qualifier de ridicule au vu des besoins, inquiète quant à la capacité des élèves à disposer d'un stage de qualité en temps voulu. L'atteinte de cet objectif est d'autant plus mise à mal que ce stage se concentre sur seulement 15 jours pour quelque 560 000 élèves et qu'il rentre en concurrence directe avec les stages de la filière professionnelle. Le syndicat de chefs d'établissements (SNPDEN) alertait d'ailleurs récemment sur cette mise en concurrence avec les lycéens et lycéennes pour qui les stages recouvrent un caractère obligatoire pour valider un diplôme. Mme la députée a récemment été interpellée à ce propos par des animateurs et éducateurs jeunesse d'un quartier populaire du 18e arrondissement qui s'inquiètent de voir nombre de jeunes qu'ils accompagnent, abandonner leurs études dans la filière professionnelle faute de stages. Les membres d'une association qui assure depuis peu un programme local de mise en relation entre des élèves de troisième - et aujourd'hui de seconde - avec des entreprises en vue de la réalisation de leur stage, lui ont également rapporté être victimes de leur succès et se questionner sur l'ampleur des besoins et des difficultés rencontrées par les établissements scolaires pour dégager le temps suffisant à un accompagnement de qualité. Tous ces interlocuteurs et interlocutrices soulignent l'importance accrue de cet accompagnement pour les élèves de REP et de REP+ pour qui la mise à disposition d'une plateforme numérique n'est souvent pas suffisante et dont le réseau familial n'offre pas toujours les perspectives à la hauteur de leurs rêves et de leurs envies. C'est pourquoi Mme la députée souhaite savoir quels moyens, notamment humains, Mme la ministre a mis ou compte mettre à la disposition des établissements scolaires pour garantir la réussite de l'ensemble des stages des élèves. Des référents et référentes autres que les enseignants dont la charge de travail est déjà importante, sont-ils ou elles prévues pour coordonner et accompagner ce nouveau stage de seconde dans les filières générales et technologiques ? Quelles solutions ont été pensées pour éviter la mise en concurrence entre ces stages des filières générales et technologiques et ceux de la filière professionnelle que les élèves peinent déjà grandement à assurer ? Elle lui demande des précisions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Obono](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17319

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3125

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)